



HONORAIRES DE TRANSACTIONS/CHARGE VENDEUR

(Sauf conventions contraires)

(AU 31/07/2019)

PRIX DU BIEN NET VENDEUR Exprimé en TTC	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 50 000€	Forfait 5 000€
De 50 001€ à 100 000€	10,00%
De 100 001€ à 120 000€	9,00%
De 120 001€ à 150 000€	8,00%
De 150 001€ à 200 000€	7,00%
De 200 001€ à 250 000€	6,00%
Au-delà de 250 000€	6,00%

HONORAIRES DE LOCATIONS

(AU 31/07/2019)

Visite du logement, constitution de dossier et rédaction du bail :

5,00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire.

5,00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Etat des lieux d'entrée :

2,00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire.

2,00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

L'ensemble des honoraires est plafonné à 14% du loyer annuel hors charges :

7% du loyer hors charges à la charge du locataire.

7% du loyer hors charges à la charge du bailleur.

(TVA EN VIGUEUR 20.00%)

En présence et avec le concours de l'agence ORPI Orpi Conseil Immo, ci-après désignée « l'Agence », SARL (Société A Responsabilité Limitée) KRISALEX au capital de 10 000,00 € euros, dont le siège social est situé 20 Rue Diderot 52200 LANGRES, RCS Chaumont, titulaire de la carte professionnelle Transaction n° : CPI 5201 2018 000 035 013 délivrée par la CCI de Haute-Marne, garantie par Allianz-Verspieren sous le n° : 41319158 pour un montant de 110 000 € euros, régulièrement représentée par BOULE Alexandra.